

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2217

Artikel: Après la sortie du fissile, la sortie du fossile : le droit d'initiative populaire renouvelé pour la cause environnementale
Autor: Longet, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pénaliser le rentier dont le conjoint travaille. La totalité du revenu de ce dernier sera prise en compte pour la détermination du montant des PC – au lieu de 80% selon la décision du Conseil des Etats. Une véritable désincitation au travail!

Contrairement au Conseil fédéral, le Parlement ne veut pas interdire le retrait des avoirs du deuxième pilier qui prive l'assuré de sa rente professionnelle. Mais le National prévoit de pénaliser

cette possibilité – y compris un retrait partiel – en diminuant de 10% l'éventuelle future PC. Pourquoi sévir indistinctement alors que les abus, bien réels, restent marginaux? C'est la qualité des contrôles qui laisse à désirer, comme l'a constaté le [Contrôle fédéral des finances](#).

A quoi il faut notamment ajouter une baisse des prestations pour enfant et une diminution (de 37'500 à 30'000 francs) du montant d'épargne au-delà duquel on perd le droit

aux PC.

Un meilleur contrôle de la mise en œuvre des PC, comme le préconise le Contrôle fédéral des finances, permettrait à coup sûr de faire des économies. Mais le Parlement s'est bien gardé d'aborder la vraie question: pourquoi les PC sont-elles devenues de plus en plus indispensables pour un nombre croissant de rentiers? Parce que le niveau des rentes AVS/AI reste insuffisant et ne répond pas au mandat constitutionnel.

Après la sortie du fissile, la sortie du fossile

Le droit d'initiative populaire renouvelé pour la cause environnementale

René Longet - 06 septembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33641>

Une nouvelle [Association suisse pour la protection du climat](#) s'est donnée pour objectif le lancement, au début de l'année prochaine, d'une «*initiative pour les glaciers*». Sous cette bannière patriotico-emblématique, mais ô combien fondée sur une triste réalité, il s'agit de sortir d'ici 2050 de tout usage d'énergie fossile en Suisse.

La sortie du fissile trouve ainsi son pendant dans le domaine du fossile. Mais, contrairement au texte en préparation, pour le nucléaire le Parlement a voulu laisser ouverte la date de la fin de son exploitation. Dans ces conditions, et vu la durée de vie des centrales en fonction, la sortie du nucléaire n'est pas

prévue avant les années 2030.

L'initiative pour les glaciers reprend le scénario de la société à 2'000 watts esquissé voici une vingtaine d'années à l'EPFZ: d'ici 2050 il faudrait diviser par trois notre consommation d'énergie et en tirer les trois quarts de sources renouvelables. A l'heure actuelle, le nucléaire fournit seulement 9% de notre consommation (soit entre 33% et 40% de l'électricité) tandis que le fossile – gaz et pétrole – en représente le 66%. L'effort à fournir, pour indispensable qu'il soit, eu égard aux dangers de dérive climatique planétaire, est ici d'une tout autre dimension.

Qu'on en juge: la moitié de notre parc immobilier est encore chauffé au mazout et au rythme d'assainissement énergétique des bâtiments (de [0,9%](#) du parc par an), on est très loin d'atteindre des réductions significatives des consommations globales. Un petit tiers de la facture pétrolière est due aux transports, surtout à la route mais également à l'aviation. Dans ce secteur aussi, on est très loin de changer nos modes de déplacement, en particulier pour les loisirs.

La radicalité de l'initiative correspond bien à la radicalité des mesures à prendre et nous sort définitivement des mesures d'optimisation qui, à

ce jour, n'ont pas vraiment modifié nos habitudes. Notons toutefois qu'en 25 ans la part du renouvelable dans notre bilan énergétique a crû de 50%, passant de 15% à 22%. Il est déjà clair que dans ce contexte les opposants à l'éolien vont avoir quelque peine à développer une argumentation crédible...

L'initiative populaire en question

La démarche lancée par les initiants interpelle sur l'usage des droits politiques. Le projet émane d'un groupe comportant certes diverses figures connues, dont le prix Nobel Jacques Dubochet, mais peu de personnes rattachées à un groupe d'intérêt existant, encore moins à un parti. Ce n'est ni le WWF, ni Greenpeace ou la Fondation suisse de l'énergie, pas plus que le parti des Verts. En outre, ce n'est pas un texte programmatique qui, une fois adopté, est souvent considéré dans la

pratique davantage comme une déclaration d'intention que comme une norme juridique contraignante.

Ainsi l'article 104a de la Constitution sur la [sécurité alimentaire](#), plébiscité en septembre 2017, a été froidement désavoué, six semaines à peine après le vote, par le [rapport](#) du Conseil fédéral sur «*le développement à moyen terme de la politique agricole*». Même si ce rapport a dû être retiré par son auteur, cet épisode a écorné passablement la confiance que l'on peut avoir quant au respect de la Constitution par le gouvernement fédéral.

L'initiative dite de [Rothenturm](#) constitue un précédent célèbre. Elle a permis d'inscrire dans la Constitution la protection des marais et des sites marécageux. Or, écrit l'[Office fédéral de l'environnement](#) en 2016, «*la superficie des hauts-marais rapportée à la superficie totale des marais a reculé de 10% entre les deux*

périodes de contrôle».

Un texte pour une fois impératif

Le texte sur la sortie du fossile, sur fond de telles expériences, est formulé bien plus impérativement. Deux initiatives portant sur [les pesticides](#) s'inscrivent dans la même mouvance: un texte sans trop de latitude d'interprétation et un groupe d'initiants situés hors des appareils.

On décèle ainsi deux mouvements complémentaires: des citoyennes et citoyens fortement motivés, qui n'envisagent pas le droit d'initiative comme un privilège d'organisations établies et qui s'en saisissent sans crainte ni hésitation. Et une méfiance croissante face à des autorités fédérales qui cherchent à affaiblir les effets d'un texte (et d'un vote populaire) qui ne leur convient pas. Un coup de renouveau pour la démocratie directe, en somme!

Armes nucléaires: le Conseil fédéral préfère la non-prolifération à l'interdiction

Ne pas lâcher la proie pour l'ombre

François Nordmann - 05 septembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33637>

Il y a quelques mois Rémy Pagani, alors maire de Genève, recevait au Palais Eynard le chef de l'opposition travailliste au Royaume-Uni, Jeremy

Corbyn, à qui le [prix Sean MacBride](#) venait d'être attribué.

Se drapant dans la gloire du

Prix Nobel de la paix décerné à l'[Ican](#), fédération d'ONG domiciliée à Genève et qui est à l'origine du tout récent traité sur l'interdiction des armes